



Le **CONSEIL MUNICIPAL**
se réunira en séance publique
le **27 mars 2025 à 19h00**
Salle des fêtes - 6 rue de Sucy

L'ordre du jour en sera le suivant :

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 12 février 2025.
2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal.
3. Exposé du maire.

RESSOURCES HUMAINES

4. Modification du tableau des effectifs.
5. Etat annuel des indemnités des élus.
6. Plan de formation 2025.

FINANCES

7. Reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur et affectation prévisionnelle.
8. Fixation des taux d'imposition des contributions directes locales 2025.
9. Adoption du budget primitif ville 2025.
10. Créances irrécouvrables – Créances éteintes.
11. Attribution de la subvention de fonctionnement 2025 au CCAS.
12. Autorisation donnée au maire de signer l'accord-cadre relatif à l'achat de fournitures et matériaux de bâtiment.

DIRECTION GENERALE

13. Attribution d'une aide exceptionnelle à la Fondation de France pour un soutien à l'archipel de Mayotte et à l'île de la Réunion.

COMMUNICATION

14. Adhésion de la ville à diverses associations.

CULTURE

15. Attribution des subventions de fonctionnement et de projet aux associations au titre de l'exercice 2025.
16. Mise en place d'un mécénat sur diverses manifestations.

URBANISME

17. Exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour des travaux d'amélioration énergétique dans les logements achevés avant 1989.
18. Autorisation donnée au maire de signer la convention avec la société Totem France pour l'exploitation du pylône située allée de la Pompadour.
19. Révision des droits de places du marché forain.

QUESTIONS ORALES


Le maire
Regis Charbonnier
M. Régis CHARBONNIER

